



Doublement des taxes d'études aux EPF : acceptable pour le CF ?

Interpellation – 12 décembre 2012

Le Conseil des EPF a annoncé le jeudi 6 décembre 2012 son choix de doubler les taxes d'études. Cette décision a été prise sans tenir compte des fortes inquiétudes exprimées par les étudiants et les milieux concernés.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'en décidant un doublement des taxes d'études, le Conseil des EPF respecte l'article 34d de la Loi sur les EPF, qui affirme que « le montant des finances d'inscription doit être socialement supportable » ? Si oui, à partir de quel montant n'est-ce plus le cas ? Dans le cas contraire, que compte faire le Conseil fédéral pour faire respecter la loi ?
2. Le rapport de la CDIP (Taxes d'études socialement acceptables, 2011) affirme que sans mesures d'accompagnement, une hausse des taxes d'études, même moins forte que celle prévue par les EPF, confronteraient les familles des étudiants à des difficultés financières. Que compte faire le Conseil fédéral pour que ces familles ne se retrouvent pas dans la précarité ?
3. Une enquête menée auprès des étudiants de l'EPFL a montré qu'une augmentation des taxes, même faible, aurait des conséquences très concrètes sur le choix professionnel d'une part importante des étudiants, alors que notre pays manque d'ingénieurs. Avec la décision du Conseil des EPF, beaucoup devront donc renoncer à de telles études. Que compte faire le Conseil fédéral pour éviter que des jeunes ne renoncent à entamer des études pour des raisons financières ?
4. Le Conseil fédéral considère-t-il, comme le Conseil des EPF, que le doublement des taxes ne représente pas un changement de système et que les taxes gardent leur caractère purement administratif, comme c'est le cas pour la grande majorité des hautes écoles universitaires suisses? Jusqu'à quel montant, selon le Conseil fédéral, peut-on parler de taxes purement administratives ?
5. Le Conseil fédéral estime-t-il que l'égalité des chances est maintenue malgré ce doublement des taxes d'études ?